

Journée technique de révision du SRCE francilien

Sommaire

OUVERTURE DES ECHANGES	2
Mot d'accueil	2
Lucile RAMBAUD et Hugo ANEST	2
Coordinateurs Etat et Région	2
Conférence introductive	3
Nathalie MACHON	3
Professeure d'Écologie végétale au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)	3
LA DEMARCHE DE REVISION	5
Le cadre réglementaire	5
Antoine LOMBARD	5
Responsable du département Espaces et patrimoine naturel, DRIEAT	5
SRCE et SDRIF-E – Quelle articulation ?	5
Marion BENOIST-MOUTON	5
Directrice de l'Aménagement durable par intérim, Région Ile-de-France	5
La procédure d'élaboration	6
Glenn KECK	6
Chargé de mission nature et biodiversité, Région Ile-de-France	6
Les défis	7
Nicolas CORNET	7
Ecologue, Institut Paris Région	7
La méthodologie de révision	8
Marine LINGLART	8
Directrice d'Urban-Eco	8
Temps d'échange	8
TABLE RONDE. LE SRCE A DIFFERENTES ECHELLES	11
Dans un parc régional : Parc naturel régional du Gâtinais français	11
Alexandre EMERIT	11
Responsable du pôle environnement, PNR du Gâtinais français	11

Au sein d'un Bassin versant : Bassin versant de l'Yerres	11
Fabien ROUDIL	11
Animateur du Contrat de Territoire Eau & Climat TVB	11
Dans une Communauté d'agglomération : Communauté d'agglomération Melun	12
Val de Seine	12
Sandra DEL RIO	12
Responsable de service aménagement durable	12
Echanges	12
MOT DE CLOTURE	15
Nathalie MACHON	15
Professeure d'Écologie végétale au MNHN	15

Ouverture des échanges

Mot d'accueil

Lucile RAMBAUD et Hugo ANEST

Coordinateurs Etat et Région

Lucile RAMBAUD se réjouit du nombre de participants (services de l'Etat, collectivités, associations, aménageurs, industriels, forestiers, chercheurs, etc.) à cette journée sur le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Leur connaissance des enjeux du territoire et leur expérience de l'utilisation du SRCE seront indispensables pour réaliser son ambition de conforter les réservoirs et corridors de biodiversité d'Ile-de-France.

Le SRCE s'est imposé depuis 2013 comme un outil de référence pour la planification et la préservation de la biodiversité. Ses trames verte, bleue, brune, noire sont désormais intégrées à toutes les échelles de l'aménagement du territoire.

Sa révision devenait néanmoins indispensable pour intégrer les nouveaux enjeux de biodiversité et répondre aux attentes sociétales, notamment en matière d'adaptation au changement climatique. Pilotée par l'Etat et la région, avec l'appui de l'Institut Paris Région, et sous la vigilance du Comité régional de la biodiversité (CRB) et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), cette révision nécessitera la mobilisation d'une vaste expertise, sous la coordination de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB), avec le Conservatoire botanique national, les Parcs naturels régionaux et les partenaires associatifs (OPIE, LPO, etc.).

Les fonds verts, les aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie et les financements des collectivités (notamment du Conseil régional) ont déjà permis le financement de nombreux projets de restaurations de trames.

Le SRCE doit notamment organiser la mise en réseau des réservoirs de biodiversité, enjeu majeur pour la Stratégie pour les aires protégées et généralement pour la Stratégie nationale biodiversité 2030. La remise en état des continuités écologiques sera également soutenue par la mise en œuvre du règlement Restauration de la nature à partir de 2026.

Hugo ANEST rappelle que, s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie régionale biodiversité, le SRCE s'articule notamment avec le Schéma directeur de la région Ile-de-France environnemental (SDRIF-E), qui a été révisé il y a quelques mois, et le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), qui sera également produit prochainement. Les dispositifs financiers (de la région, de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la MGP, etc.) qui ont concouru à la mise en œuvre du précédent SRCE concourront également à sa révision.

Conférence introductive

Nathalie MACHON

Professeure d'Écologie végétale au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

Nathalie MACHON rappelle qu'après la surexploitation, les premières menaces pour la biodiversité sont les activités agricoles et le développement urbain, qui la cantonnent à leurs marges. En Ile-de-France, seuls 39 % des terres servent ainsi à la biodiversité, 9 % d'entre elles étant artificialisées et 50 % en culture. Même ainsi, la biodiversité assure encore des « services écosystémiques » indispensables aux humains : régulation du climat, de la qualité de l'eau, du sol, etc.

De plus, les espaces urbains et agricoles, très fragmentés, ne laissent souvent à la faune et la flore que des lisières peu habitables, et isolent les populations les unes des autres, rendant difficiles les échanges de gènes et les migrations. Il en résulte des « dépressions de consanguinité » et une perte de diversité génétique, qui réduisent la capacité des individus à survivre longtemps, à se reproduire et à s'adapter aux phénomènes environnementaux. À terme, les populations tendent alors vers l'extinction. Dès que les animaux dépassent quelques dizaines de kilogrammes notamment, de vastes espaces leur sont nécessaires pour vivre et se reproduire.

Cette fragmentation accroît également la mortalité des animaux par collision, et en raison du stress et de la désynchronisation des cycles de vie des proies et des prédateurs, du fait des détours qu'ils doivent réaliser pour contourner les obstacles sur leurs chemins.

Pour certaines espèces très mobiles, comme les oiseaux, la qualité de la trame verte importe moins que pour le Hérisson, notamment, tandis que certaines espèces peu mobiles renoncent souvent à migrer. Les espèces dépendent aussi de trames vertes différentes, selon qu'elles sont spécialistes des milieux ouverts, des milieux forestiers ou des zones humides (qui ont largement disparu en Ile-de-France, mais conservent une grande importance écosystémique).

Même les plantes ont besoin d'espaces continus pour migrer. Les inventaires de plantes réalisés par l'équipe de Nathalie MACHON dans les 1 500 pieds d'arbres du quartier de Bercy montrent que le modèle de plantation « en pas japonais » notamment favorise la migration des plantes d'une rue à une autre.

Pour être fonctionnelles et présenter des propriétés intéressantes (y compris pour les humains), les espèces ont besoin d'écosystèmes riches, une faune et une flore variées étant indispensables l'une à l'autre. Robert Barbault, écologue très reconnu, appelait cette diversité le « tissu vivant de la planète », la disparition de certaines espèces entraînant celle de plusieurs autres.

La fragmentation entraîne donc une perte d'habitats, qui occasionne une perte d'espèces et ainsi une perte de services écosystémiques pour les humains, dont la santé, la qualité de vie et l'économie se dégradent en conséquence, générant des inégalités sociales insupportables.

Créer et entretenir les trames du SRCE est donc indispensable. En milieu rural, il s'agira essentiellement de réservoirs de biodiversité (forêts, mais aussi prairies, etc.), et de corridors entre eux. En ville, parcs et linéaires permettront également la migration des espèces.

Luc BLANCHARD, co-président de France Nature Environnement (FNE) Ile-de-France, demande à quelle échelle il faut se placer pour disposer d'une bonne vision des trames en milieu urbain. L'échelle du SRCE actuel, très large, ne permet pas de prendre en compte les plus petits espaces de nature.

Nathalie MACHON confirme que les cours d'école (lorsqu'elles sont désimperméabilisées) et jardins de ville par exemple constituent des réservoirs de biodiversité. Les insectes notamment ont besoin de ces petits espaces pour se déplacer de l'un à l'autre. Toutes les échelles doivent donc être prises en compte, même si c'est sans doute difficile dans le cadre d'un SRCE.

Jonathan FLANDIN acquiesce. Les exposés suivants montreront que cet enjeu de modélisation de la trame verte et bleue en contexte urbain a été identifié.

Sophie PELLETIER-CREUSOT, directrice du Syndicat de la Juine (SIARJA), demande si les travaux sur la trame verte et bleue s'intéressent à la biodiversité du sol, et à leur lien avec la trame brune, qui est également source de services écosystémiques.

Nathalie MACHON confirme l'importance du sol, qui reste une découverte récente. Des vers de terre sont par exemple dans les pieds d'arbre. La distinction des spécialités dans le milieu universitaire rend toutefois le travail interdisciplinaire difficile, même s'il tend à se développer.

Christelle PLUVINET signale que l'effet de lisière créé par la fragmentation des paysages peut être utile à certaines espèces, comme les reptiles et certains oiseaux. Comment le préserver également ?

Nathalie MACHON répond qu'un équilibre doit être recherché, en maintenant des fragments de taille suffisante pour y préserver des habitats spécifiques à certaines espèces. Des lisières doivent être préservées, mais elles sont aujourd'hui nombreuses, et les animaux qui y vivent y restent fragilisés.

La démarche de révision

Le cadre réglementaire

Antoine LOMBARD

Responsable du département Espaces et patrimoine naturel, DRIEAT

Antoine LOMBARD rappelle que la trame verte et bleue est définie par le Code de l'environnement et traduite dans le Code de l'urbanisme sous forme de « continuités écologiques », incluant des espaces de biodiversité et des corridors écologiques qui les relient. La politique à son égard est encadrée par la Stratégie nationale biodiversité et la Stratégie régionale biodiversité. 5 sous-trames sont définies au niveau national, dont 4 concernent l'Ile-de-France, la sous-trame littoral s'y exprimant peu.

L'Ile-de-France est la seule région à disposer encore d'un SRCE, les autres régions ayant intégré leurs SRCE à des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Défini à l'article L371-3 du Code de l'environnement, le SRCE prend en compte les « Orientations nationales pour la préservation et leur remise en bon état des continuités écologiques » (ONTVB), issues d'un décret en Conseil d'Etat. Celles-ci posent un principe général de subsidiarité, qui accorde une certaine liberté méthodologique dans la définition des trames verte et bleue, mais dans le cadre d'une gouvernance partagée, visant à assurer une cohérence nationale entre les échelles et les régions. Des critères de cohérence sont fixés à cet égard, notamment concernant les espaces protégés ou inventoriés susceptibles de définir les réservoirs de biodiversité. Une liste indicative d'espèces sensibles à la fragmentation ; une liste d'habitats rattachés à des sous-trames ; et des cartes de grande continuité écologique à l'échelle nationale sont également fournies.

Le SRCE est opposable de deux manières. Alors qu'ils devaient auparavant le « prendre en compte » (ne pas l'ignorer), les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent désormais être « compatibles » avec le SRCE (ne pas le contrarier), éventuellement par l'intermédiaire d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Tous les documents de planification et les projets, plans et programmes de l'Etat et des collectivités territoriales doivent quant à eux le prendre en compte. L'évaluation environnementale est le lieu de démonstration de cette prise en compte et de cette compatibilité.

SRCE et SDRIF-E – Quelle articulation ?

Marion BENOIST-MOUTON

Directrice de l'Aménagement durable par intérim, Région Ile-de-France

Le SDRIF-E vient d'être approuvé par décret en Conseil d'Etat le 10 juin 2025, à l'issue d'un travail important de la région et de l'Etat, en concertation avec l'Institut Paris Région, les territoires et partenaires locaux. Il coordonne les politiques sectorielles de la région Ile-de-France : SRCE, mais aussi Schéma régional de l'hébergement et de l'habitat, Plan des mobilités d'Ile-de-France, etc.

Le SRCE et le SDRIF-E doivent se prendre en compte mutuellement. Les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles à la fois avec le SRCE et le SDRIF-E.

Le SDRIF-E vise notamment à définir une stratégie de sobriété foncière ambitieuse et pragmatique pour atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050. Tenant compte à cet égard de l'ensemble des projets élaborés de 2021 à 2040, il définit une trajectoire par tranches de 10 ans pour permettre à l'Île-de-France de rester en 2040 aux trois quarts agricole, naturelle et forestière. Par rapport au SDRIF-E 2013, la trajectoire ZAN du SDRIF-E 2025 préserve ainsi 10 000 hectares agricoles, naturels et forestiers d'ici 2050.

Le SDRIF-E définit également une « armature verte sanctuarisée » préservant plus de 100 000 hectares à vocation naturelle à l'échelle de l'Île-de-France.

Le nouveau SDRIF-E intègre trois cartes opposables, dont une carte intitulée « placer la nature au cœur du développement urbain régional », qui précise les orientations environnementales sur l'ensemble du territoire francilien associée, et s'articule avec les deux autres : une carte portant sur la maîtrise du développement urbain ; et une carte relative au développement économique, car l'objectif reste aussi de garantir la souveraineté économique du territoire francilien.

Concrètement, la carte « placer la nature au cœur du développement urbain régional » intègre plusieurs types d'objets favorisant les corridors et la préservation des espèces :

- les connexions écologiques d'intérêt régional (orientation réglementaire 5), qui regroupent les trames arborées, calcicoles, herbacées, humides dont toute nouvelle urbanisation est exclue ;
- les fronts verts (orientation réglementaire 7), qui définissent des limites infranchissables pour l'urbanisation, sur 500 kilomètres ;
- les liaisons entre les espaces ouverts (orientation réglementaire 4) pour renforcer leurs fonctions écologiques et paysagères ;
- les espaces verts et de loisirs, qu'il s'agit de pérenniser et de développer (orientations réglementaires 25, 26 et 27) ;
- les cours d'eau à maintenir et les berges à préserver (orientation réglementaire 21) ou renaturer (orientation réglementaire 22) ;
- les franchissements des infrastructures à rétablir (orientation réglementaire 6) ;
- un objectif de maintenir 30 % de l'espace urbanisé de chaque commune en pleine terre (orientations 28 et 29) ;
- des trames noire, blanche et brune à définir localement (orientations 9, 10 et 11).

La procédure d'élaboration

Glenn KECK

Chargé de mission nature et biodiversité, Région Île-de-France

Le SRCE, dont la révision a été engagée en 2025, est copiloté par l'Etat et la région, avec l'appui de l'Institut Paris Région pour sa rédaction et sa mise en œuvre opérationnelle ; de l'ARB et du bureau d'études Urban-Eco pour sa cartographie ; et du bureau d'étude Auxilia pour la conduite des échanges techniques et des phases de consultation et d'enquête publique.

Au premier semestre 2026 seront ainsi menés des échanges techniques sur les premiers travaux de rédaction du SRCE, avec des ateliers cartographiques territorialisés dans départements de grande et petite couronne ; puis, au printemps, divers ateliers thématiques.

Les consultations réglementaires et l'enquête publique sont ensuite prévues à partir de l'été 2026, pour une approbation du document en 2027.

Les défis

Nicolas CORNET

Ecologue, Institut Paris Région

Nicolas CORNET indique que l'évaluation en 2019 du SRCE de 2013 l'a jugé pertinent et cohérent, estimant qu'il avait permis une bonne prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, grâce au dispositif important d'accompagnement mis en place en ce sens, incluant une centaine de formations et interventions en Ile-de-France entre 2012 et 2017, et la production d'un guide de lecture du SRCE et de multiples plaquettes, rapports, etc. Cet investissement initial important n'aura plus à être renouvelé, les services techniques ayant désormais bien intégré le SRCE.

La même évaluation notait toutefois des axes d'amélioration, notamment en matière de pédagogie, ce qui constituera le principal défi pour la maîtrise d'œuvre à l'Institut Paris Région. Jugé « complexe et technique », le SRCE comprend en effet 3 points de vigilance, 25 objectifs, 3 grands objectifs, 42 enjeux thématiques, 33 orientations, etc.

Ses cartes étaient particulièrement complexes également, avec une légende distinguant une douzaine d'« éléments fragmentants », des objectifs hiérarchisés différemment en fonction des cartes, et des « zooms » sur les zones urbaines intégrant des critères et un vocabulaire différents. Il s'agira désormais de simplifier et d'harmoniser ce vocabulaire, par exemple en parlant de « corridors urbains » et de « réservoirs de biodiversité urbains ».

Les 90 « connexions écologiques d'intérêt régional » du SDRIF-E seront reprises, le SRCE se contentant d'y associer des pistes d'action et des enjeux écologiques.

Pour représenter les corridors écologiques, des traits avaient été retenus, ce qui laissait penser qu'un projet situé à côté d'un trait ne l'impactait pas. En Basse-Normandie, une représentation en pixels (correspondant à des niveaux de perméabilité pour la faune et la flore) avait été choisie, qui sera reprise avec Urban-Eco désormais, pour montrer le caractère diffus des corridors.

Conformément aux conclusions de l'évaluation de 2019, il s'agira également de mieux hiérarchiser les enjeux ; de mieux préciser les orientations, en cohérence avec le SDRIF-E ; et d'adopter une approche plus globale (et moins cloisonnée par thème) de la nature, pour la rendre plus opérationnelle. 11 ateliers seront à cet égard organisés en février et mars. Il faudra y venir nombreux, afin de réaliser un travail important dans un temps court, le document devant être finalisé avant l'été.

Le nouveau SRCE inclura également une trame noire, dont l'ambition restera limitée par le manque de données sur les pressions d'éclairage en Ile-de-France ; une trame blanche et une trame brune. Le bruit, la lumière et le sol constituent des données sensibles pour la santé humaine. Prendre comme axe la santé humaine permettra ainsi de créer un territoire plus résilient pour la nature, tout en montrant que le SRCE n'est pas opposé aux enjeux humains.

La méthodologie de révision

Marine LINGLART

Directrice d'Urban-Eco

Marine LINGLART explique que, pour définir les principaux éléments de la matrice cartographique du SRCE, Urban-Eco est reparti du travail d'Ecosphère sur la mise à jour des réservoirs de biodiversité, à partir des multiples données existantes, qu'il s'agissait de rendre compatibles entre elles, en mobilisant de nouveaux outils comme l'Occupation du sol générale (OCS GE), le recensement parcellaire graphique (RPG), etc. Cette synthèse encore en cours de finalisation accroît le volume des réservoirs de biodiversité connus, notamment boisés, un enjeu majeur consistant à préserver la part prairiale, la plus détruite depuis 15 ans en Ile-de-France. S'agissant des milieux humides, des méthodologies aisément reproductibles sont en cours d'établissement.

A partir de ces réservoirs, ont été déclinées des trames et sous-trames, en intégrant la sous-trame noire, une sous-trame spécifique au milieu urbain, de nouvelles guildes et une nouvelle matrice de dispersion des espèces. Les sous-trames bruit et brune ne seront pas traitées à l'échelle de la région, faute de méthodologies disponibles à ce niveau.

Comprendre la dispersion sur la sous-trame des milieux calcicoles, très localisée, nécessite notamment un travail très fin sur les territoires.

S'agissant de la sous-trame aquatique, il reste difficile de disposer de données récentes. Toutes les données utiles seront encore les bienvenues pour être intégrées dans les quelques mois à venir.

La sous-trame des milieux urbains ne concerne pas seulement la petite couronne parisienne, mais bien l'ensemble du territoire. L'enveloppe urbaine a été définie d'après les données du Mode d'Occupation des Sols (MOS), en s'en tenant aux secteurs de plus de 50 hectares, avec une méthodologie de définition de la dispersion spécifique. Le développement informatique permet aujourd'hui de prendre en compte les animaux à faible distance de dispersion, avec une maille fine de 10x10 mètres pour identifier et hiérarchiser les obstacles à cette dispersion. Un travail est en cours avec le CSRPN sur la matrice de friction.

Quelques zones tests ont été choisies en fonction des données disponibles pour travailler ensuite en atelier sur la base des cartographies ainsi établies.

Temps d'échange

Anne BAUDRY, département Evaluation environnementale, DRIEAT, indique examiner de nombreux projets au regard de leur compatibilité avec les PLU et le SDRIF (qui n'est pas nommé « SDRIF-E » dans le Code de l'environnement).

Or, le SRCE ne lui paraît si bien pris en compte dans les documents d'urbanisme que l'alléguait l'évaluation de 2019. Les continuités ne sont jamais prises en compte à l'échelle locale dans les projets qu'elle examine, en raison notamment d'incohérences entre différentes politiques. Du fait de la loi APER-ENR, notamment, les projets doivent avant tout tenir compte des contraintes des appels d'offres auxquels ils répondent. Les impacts écologiques du raccordement au poste de transformation par exemple doivent être évalués par ENEDIS ou RTE, qui ne les prend en compte qu'une fois le projet autorisé.

Nicolas CORNET précise que l'évaluation qu'il évoquait se fondait en 2017 sur 38 documents d'urbanisme pour conclure qu'à ses débuts, le SRCE était globalement bien

pris en compte. Il n'est pas certain que ce constat serait toujours valable aujourd'hui. Plus les communes sont petites, plus cette prise en compte est difficile, faute de moyens : certaines communes se contentent de copier-coller la carte du SRCE pour montrer qu'elles l'ont « prise en compte ».

Surtout, le SRCE est censé être pris en compte par les intercommunalités, plutôt que par les projets mêmes.

François VERRET, LPO Grand Paris Sud, demande si un « document chapeau » national s'assure de la cohérence entre les documents régionaux. En 2024, Grand Paris Sud avait par exemple proposé 35 hectares de terre agricole parmi les 50 sites à proposer pour réindustrialiser la France. A proximité de Grand Paris Sud, un grand centre de data centers et une prison se construisent également sur des zones agricoles. Pourquoi ne pas choisir des zones préalablement désindustrialisées pour ce type de projets ?

Antoine LOMBARD répond que les ONTVB constituent le principal document-cadre national. Les SRADDET sont aujourd'hui pilotés uniquement par les régions, ce qui limite le travail d'analyse et de mise en cohérence réalisé à l'échelle nationale.

Il n'est pas toujours possible en Ile-de-France de concilier l'ensemble des opérations d'intérêt national (OIN) d'aménagement avec la préservation de la fonctionnalité des continuités écologiques, mais c'est l'objet des évaluations environnementales et des politiques espèces protégées.

Anne DE GOUZEL, Ile-de-France Nature, demande comment les zones tests et les « connexions écologiques d'intérêt régional » du SDRIF-E ont été choisies.

Marine LINGLART précise que d'autres zones tests peuvent encore être choisies d'ici février. Celles retenues jusque-là l'ont été au regard des niveaux différents de sources cartographiques qu'elles présentaient, les données relatives aux PNR du Vexin et du Gatinais français étant particulièrement nombreuses, tandis que celles relatives à la Plaine de France et à la Brie sont beaucoup plus parcellaires. Le secteur de la Vallée de Chevreuse a quant à lui été choisi pour le niveau intermédiaire de données qu'il présente. Enfin, un secteur bâti urbain, mais ne relevant pas du cœur de ville parisien, est également recherché.

Nicolas CORNET ajoute que cette zone test en secteur urbain permettra de mesurer l'impact sur les PLU du passage de traits à des pixels pour tracer les corridors. Par ailleurs, les données du SRCE de 2013 datent de 2008, et il s'agira de mesurer l'évolution de ces corridors.

Denis LAURENT, LPO 94, demande si sont pris en compte l'impact de la fréquentation humaine et des animaux domestiques sur la fonctionnalité des corridors, d'une part, et d'une gestion excessive sur les trames herbacées et arborées, d'autre part.

Carolina DAMA, pôle Développement durable et mobilités de la ville de Bourg-la-Reine, demande comment les données (cartographiques, géospatialisées, etc.) récupérées des collectivités locales seront ensuite partagées avec elles. Elles sont souvent difficiles d'accès aujourd'hui.

Aurélie DUVAL-ARNOULD, communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, demande comment le nouveau tracé des corridors devra être interprété opérationnellement afin de les protéger.

Marine LINGLART répond que l'intensité d'usage des espaces verts d'Ile-de-France ne peut être qu'évaluée en fonction de leur capacité à permettre la circulation au regard de l'occupation du sol et de l'intensité urbaine. Le niveau de gestion, qui évolue et ne peut pas être mesuré, n'est pas pris en compte.

C'est plutôt au niveau de la déclinaison locale du SRCE par les communes que ces impacts pourront être pris en compte précisément. Le SRCE sera disponible pour cette déclinaison, avec les données et méthodes sur lesquelles il repose, qui devront en effet être rassemblées pour être rendues plus accessibles.

Antoine LOMBARD souligne que le SRCE ajoute à l'approche quantitative du ZAN une dimension qualitative, visant à assurer la fonctionnalité des continuités écologiques. Le plan d'action stratégique expliquera pédagogiquement comment atteindre cet objectif.

Nicolas CORNET ajoute que l'atelier prévu mi-avril sur le plan d'action permettra de faire remonter les bonnes pratiques en matière de gestion pour assurer les continuités écologiques.

Mesurer l'impact d'un projet sur une continuité écologique sera plus technique avec des pixels qu'avec un simple trait, mais restera très simple avec un outil informatique, que l'ARB et l'Institut Paris Région chercheront à fournir.

Marine LINGLART souligne que le SRCE reste à l'échelle de l'Ile-de-France. La représentation graphique des axes de dispersion qu'il fournit doit ensuite se décliner à l'échelle locale pour déterminer l'impact de projets individuels.

Jonathan FLANDIN suggère de créer un « SRCE-Explorer » à l'image du « SDRIF-Explorer ».

Rémi FOUCHER, président de Fransylva Ile-de-France, indique que les propriétaires forestiers sont très sensibilisés à la préservation de la biodiversité. La continuité du tissu économique doit toutefois être assurée également. Tous ces projets de préservation ne pourront être financés que par l'économie française, dont la situation actuelle est connue. La France ne sait pas encore allier économie et préservation de la biodiversité.

Sylvie VAN DEN BRINK, Association Les amis naturalistes des Côteaux d'Avron (ANCA), demande si des cartes ne pourraient pas être soumises à discussion avant les ateliers prévus en 2026, afin de les anticiper.

Thibaud HEDELIN, RTE, signale que les lignes à haute tension, qui sont retenues comme des obstacles à la dispersion dans la « matrice de friction » projetée en séance, présentent aussi des bénéfices pour les pollinisateurs, les chauves-souris, etc. Ces deux aspects seront-ils pris en compte ?

Claire GOUDOUR, PNR Oise Pays de France, demande comment ce PNR peut postuler à faire partie des zones test retenues.

Marine LINGLART convient d'en discuter après la séance.

Certaines pourront certainement être mises à disposition avant les ateliers. Il faudra en discuter également.

Tout obstacle présente en effet un potentiel d'habitats favorables à certaines guildes d'espèces, et est intégré comme tel dans la matrice des obstacles. Les lignes à haute tension constituent toutefois des obstacles pour la majorité des espèces volantes.

Antoine LOMBARD souligne que les ONTVB indiquent que l'ensemble des activités humaines, y compris économiques, doivent être prises en compte dans l'élaboration du SRCE. Encourager l'agriculture notamment peut servir à préserver les trames vertes et bleues.

Anne BAUDRY, signale que le SDRIF-E contient une carte des fonciers dédiés à l'indépendance productive de l'Ile-de-France et à des activités industrielles stratégiques, etc.

Julie MISSONNIER ajoute que l'enjeu économique doit être pris en compte dans l'évaluation environnementale des espaces agricoles et forestiers.

Table ronde. Le SRCE à différentes échelles

Animée par Jonathan FLANDIN, Directeur de l'ARB Île-de-France

Dans un parc régional : Parc naturel régional du Gâtinais français

Alexandre EMERIT

Responsable du pôle environnement, PNR du Gâtinais français

Alexandre EMERIT explique travailler depuis 20 ans au sein du PNR du Gâtinais, qui regroupe 70 communes de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

Il avait réalisé un schéma de trame verte et bleue en amont du premier SRCE, avec un financement du ministère de l'Environnement pour l'ensemble des PNR d'Ile-de-France.

L'enjeu pour le PNR consiste à décliner le SRCE à l'échelle locale, en l'alimentant à l'aide de données de terrain. 33 % de son territoire est constitué de trames forestières, bien connues et relativement faciles à modéliser. Les zones urbaines et de vallée supposent davantage un travail de terrain, notamment pour constater les déplacements d'espèces au niveau des passages réservés au-dessus de l'A6, qui coupe le PNR.

Ce travail réalisé progressivement à l'échelle de l'ensemble du PNR permet d'informer les élus et acteurs économiques du territoire sur l'impact de leurs projets. Le SRCE permet éventuellement de montrer que les continuités impactées présentent également un intérêt régional, voire national.

Au sein d'un Bassin versant : Bassin versant de l'Yerres

Fabien ROUDIL

Animateur du Contrat de Territoire Eau & Climat TVB

Fabien ROUDIL indique avoir décliné le SRCE à l'échelle du bassin versant sur lequel le SyAGE possède la compétence GEMAPI, afin de mieux en connaître les trames bleues et vertes. A partir des données du MOS 2021, différentes sous-trames ont été établies, y compris en contexte urbain, 15 EPCI étant présents sur le territoire.

Un plan d'action, regroupant une trentaine de fiches action à mener ou déjà menées sur le territoire, à destination des collectivités du territoire pour qu'elles puissent le décliner à leur échelle locale.

Ces actions sont ensuite associées à une carte des enjeux de biodiversité identifiés sur le territoire, et classés en fonction du niveau de pression entropique : en cas d'enjeu élevé, des actions de résolution de préservation sont préconisées ; en cas d'enjeu plus faible, ce

sont des actions de restauration ou de création (de haies, d'alignements d'arbres, etc.), voire des expertises terrain pour confirmer l'absence d'enjeu.

Dans une Communauté d'agglomération : Communauté d'agglomération Melun Val de Seine

Sandra DEL RIO

Responsable de service aménagement durable

Sandra DEL RIO indique que cette agglomération de Seine-et-Marne couvre 20 communes, 139 000 habitants et 3 739 espèces de faune et flore, incluant 50 % du potentiel francilien en espèces de flore et 14 % en espèces de faune, la moitié du territoire étant occupée par des espaces naturels, majoritairement boisés, auxquels s'ajoutent 32 % d'espaces agricoles.

Considérant que cela impliquait une responsabilité, l'agglomération s'est dotée d'un Atlas et d'un plan de biodiversité, puis d'un SCoT valant plan air énergie climat territorial (SCoT-AEC). L'objectif était de cartographier, plus finement que dans le SRCE, la trame verte et les réservoirs de biodiversité présents. Ce travail, intégrant une analyse des sous-trames boisée, ouverte, agricole, anthropique, aquatique et humide, mais aussi brune, noire et blanche, a été réalisé par Urban-Eco, et a aussi permis de définir une trajectoire vers le ZAN.

Echanges

Jonathan FLANDIN demande comment le SCoT, l'Atlas de la biodiversité intercommunale et le schéma de trame verte et bleue ont été articulés entre eux et avec le SRCE.

Sandra DEL RIO précise que la communauté d'agglomération comprend 4 communes faisant partie du parc du Gâtinais, ainsi que des syndicats de rivière. Il s'agissait de dresser une cartographie du territoire plus fine que celle du SRCE, pour la partager avec les acteurs qui y interviennent et nourrir une stratégie d'aménagement du territoire. Un plan d'action en faveur de l'amélioration de la fonctionnalité écologique du territoire et de la prise en compte de la biodiversité est en cours de finalisation et sera présenté début 2026 au conseil communautaire.

Jonathan FLANDIN demande comment le SyAGE a pu décliner le SRCE, notamment sur les territoires, alors que cela ne fait pas partie de ses compétences.

Fabien ROUDIL répond que cette étude a été inscrite dans le cadre du contrat de territoire 2021-2025 avec la région. Le SyAGE, compétent en matière de trame bleue, s'est proposé d'être pilote, mais il faudrait qu'un autre pilote se propose pour la trame verte. Il met ses données à disposition des acteurs du territoire, notamment le département et Ile-de-France Nature, pour faciliter leurs projets.

Jonathan FLANDIN demande comment le parc du Gâtinais a travaillé sur les sous-trames du SRCE.

Alexandre EMERIT indique qu'il ne s'est pas limité aux sous-trames du SRCE, car le parc présente de nombreux milieux acides, liés aux sables de Fontainebleau, qu'il a fallu cartographier également (avec des partenaires comme le CBNBP). De même, une trame noire a été établie, lorsqu'elle n'était pas incluse dans le premier SRCE, afin d'inciter les

communes à éteindre leurs éclairages la nuit et de mesurer leurs impacts. Un travail avec les syndicats de rivières sur les zones humides avait également été réalisé en 2015-2018, et qu'il faut aujourd'hui actualiser.

Jonathan FLANDIN demande comment les intervenants accompagnent les collectivités à prendre en compte leurs plans d'actions et le SRCE dans leurs PLU ou projets locaux.

Fabien ROUDIL indique que le SyAGE est porteur du SAGE de l'Yerres, ce qui lui permet d'émettre un avis sur différents permis de construire et projets d'aménagement. Il peut ainsi identifier les projets à enjeu trame verte et bleue, et s'assurer qu'elle soit prise en compte. Par ailleurs, le plan d'action contient des fiches pour améliorer la rédaction d'un PLU à cet égard. Enfin, un travail de formation et de sensibilisation est nécessaire auprès de tous les acteurs du territoire pour faire connaître cette démarche.

Sandra DEL RIO explique que les 20 communes du territoire ont été associées au programme d'action, qui se décline en actions globales (sous le pilotage de l'agglomération) et actions locales, impliquant davantage certains acteurs, dont il s'agit de valoriser et développer les actions, par exemple d'intégration de refuges à biodiversité lors des rénovations de bâtiments, de cours d'écoles, etc. Des fiches action très opérationnelles sont en cours de finalisation à cette fin.

Jonathan FLANDIN s'enquiert des démarches auprès des acteurs économiques et des particuliers sur la trame verte et bleue.

Alexandre EMERIT répond que le parc apporte son appui aux communautés de communes sur les documents d'urbanisme. Seules 2 des 7 intercommunalités présentes sur le parc se sont toutefois dotées d'un schéma intercommunal de biodiversité, et les projets mis en œuvre restent défensifs plutôt que de reconquête. Même avec des aides régionales très élevées, les élus restent réticents à financer de tels projets. Un travail de pédagogie très important reste donc à réaliser.

Les agriculteurs ont en revanche pris conscience des bienfaits pour la biodiversité de la diversification des cultures, et plusieurs projets de replantation de haies, d'arbres, etc. ont pu être mis en œuvre.

Un travail est également réalisé avec les syndicats de rivière, les entreprises, les forestiers et particuliers pour intégrer les enjeux de biodiversité dans le patrimoine urbain, ce qui suppose généralement d'intervenir très en amont dans les projets.

Charlotte CHIARELLI, association RENARD, demande comment les risques technologiques sont intégrés au SRCE. Les projets agroindustriels énergétiques se multiplient en Seine-et-Marne, et plusieurs milliers de mètres cubes d'un bassin lagunaire digesta se sont récemment déversés dans la rivière Aubetin, pourtant classée comme corridor écologique au SRCE 2013.

De même, un bassin lagunaire digesta s'installe actuellement à proximité immédiate de la source de l'Yerres.

Fabien ROUDIL indique que le SyAGE intervient surtout en prévention et suivi de la qualité de l'eau, notamment au niveau local des projets. Au niveau de la masse d'eau, un travail reste à fournir avec l'Agence de l'eau et les services de l'Etat, pour prévenir les risques de pollution diffuse. Les COLDEN interviennent également pour lutter contre la délinquance environnementale.

Antoine LOMBARD ajoute que le SRCE ne répondra pas aux enjeux de pollution accidentelle. Les installations classées pour l'environnement (ICPE) sont cependant soumises à autorisation réglementaire, incluant une évaluation environnementale, et doivent prendre en compte les continuités écologiques. Peut-être les effets indirects ne sont-ils pas suffisamment anticipés néanmoins.

Bruno MERIGUET, Office pour les insectes et leur environnement, demande comment l'ancienneté des forêts est prise en compte dans la trame forestière.

Alexandre EMERIT indique s'appuyer sur les travaux menés par les propriétaires privés ou l'ONF afin d'intégrer ces enjeux d'îlots de sénescence, etc. dans le cadre de la prochaine charte du Parc.

Muriel MARTIN DUPRAY, co-présidente de FNE Ile-de-France, constate que les élus jouent un rôle central. Or, ils ont souvent du mal à intégrer les expertises à leur disposition et à les rendre intelligibles à leurs électeurs. Même les associations sont confrontées à la difficulté de sensibiliser le grand public.

Sandra DEL RIO indique que le programme d'action de sa communauté d'agglomération contient des démarches de sensibilisation auprès des élus, qui devront être renouvelées à l'issue des élections municipales prochaines.

Avec Seine-et-Marne Environnement, un musée numérique réalise dans les écoles des médiations culturelles de sensibilisation à la biodiversité. Le SCoT-AEC souligne également l'importance de la biodiversité pour assurer la résilience du territoire au changement climatique.

Des open data comme un Observatoire de la biodiversité sont aussi mis en place sur le territoire.

Fabien ROUDIL signale l'efficacité d'inviter les élus et agents à des « ballades de territoire », pour les sensibiliser à ces enjeux sur le terrain même.

Alexandre EMERIT estime que le plus efficace pour convaincre un élu reste de s'appuyer sur d'autres élus déjà convaincus.

Jérôme WEGNEZ, Conservatoire botanique national du Bassin parisien, estime qu'il manque une sous-trame des milieux acides dans le SRCE.

Il demande si des coordinations interterritoriales sont mises en place pour assurer les continuités écologiques.

Antoine LOMBARD confirme que les régions voisines échangent entre elles pour s'assurer de la cohérence de leurs SRCE, dans le cadre des ONTVB. Les enjeux peuvent cependant rester très différents entre les régions, par exemple en matière de sous-trame herbacée entre la région Ile-de-France et la région Normandie.

Alexandre EMERIT ajoute qu'à l'échelle de l'Ile-de-France, les intercommunalités permettent d'assurer la cohérence entre les territoires. Le Parc du Gâtinais travaille également avec l'ONF concernant la forêt de Fontainebleau, et avec d'autres régions, d'où certaines espèces remontent (Castor, Grand-duc, Balbuzard, etc.).

Sandra DEL RIO indique que l'Atlas et les trames mises en place ont pris en compte les territoires voisins. Le SCoT-AEC facilitera un dialogue stratégique global avec eux.

Fabien ROUDIL indique que l'ensemble des EPCI du bassin versant, et des enjeux de biodiversité à une échelle supérieure aux EPCI, ont été pris en compte dans l'étude du SyAGE. Etablir un contrat à l'échelle d'un bassin versant permet de dépasser ces limites, notamment entre départements. Une connexion entre le Sénart (relevant de l'Essonne) et l'Arc boisé (relevant du Val-de-Marne) a ainsi pu s'organiser, pour établir une charte forestière.

Mot de clôture

Nathalie MACHON

Professeure d'Écologie végétale au MNHN

Nathalie MACHON constate l'ampleur et la complexité du travail à réaliser. D'autres pays, et certains projets internationaux, cherchent aujourd'hui à s'inspirer de ces trames vertes et bleues en France. L'enjeu consiste à éviter les écueils symétriques de la complexité ou de la simplicité excessives.

La recherche a encore beaucoup de résultats à apporter pour lever les incertitudes : en écologie, pour mieux connaître les espèces et leurs interactions ; en géographie, pour intégrer les spécificités des territoires à une écologie du paysage à toutes les échelles ; et en sciences humaines et sociales, pour concilier les trames vertes et bleues avec les activités humaines.

En matière de sensibilisation, l'Ile-de-France développe de nombreuses formations, à l'université ou au MNHN. Les demandes venant d'étudiants sont nombreuses. Elles le sont moins venant d'élus. Les sciences participatives, à destination du grand public, mais aussi des professionnels, ont un grand rôle à jouer dans ce domaine.

Aucun des 9 « domaines d'intérêt majeur » en recherche scientifique que finance la région Ile-de-France ne porte sur la biodiversité, peut-être parce que le conseil scientifique de la région Ile-de-France ne contient aucun écologue.

Jonathan FLANDIN présente le calendrier suivant des ateliers cartographiques territoriaux prévus début 2026, aux sièges des départements concernés :

- 20 janvier : Yvelines ;
- 3 février : Val d'Oise ;
- 5 février : Petite couronne (au siège de la région Ile-de-France à Saint-Ouen) ;
- 27 janvier : Essonne ;
- 12 février : Seine-et-Marne.

Suivront les ateliers thématiques ci-dessous, organisés dans les locaux de l'Institut Paris Région (IPR) à Saint-Denis :

- 24 mars matin : Milieux aquatiques et humides ;
- 24 mars après-midi : Obstacles aux continuités ;
- 31 mars matin : Trame noire ;
- 31 mars après-midi : Milieux urbains ;
- 7 avril : Milieux agricoles ;
- 15 avril : Plan d'action stratégique.

La séance est levée à 12 heures 25.